

	<b>Conditions de promotion GCD</b>		Page 1 sur 2
IT 1.3.5.04	Professeurs		Version : 17.0.4
Révisé le 01.08.2018 par SUL		Contrôlé et libéré le 01.08.2018 par SUL	

L'évaluation intermédiaire se compose d'une évaluation par **l'entreprise et de la reprise des notes d'école (moyenne du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre)**.

## 1. Evaluation par l'entreprise

Evaluation établie sur les prestations fournies durant les 9 premiers mois de la formation professionnelle initiale et sur les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles (cf. document « bilan » établi par la Formation du Commerce de Détail suisse – [www.bds-fcs.ch](http://www.bds-fcs.ch)). L'entreprise remet le bilan signé par les parties contractantes à l'école jusqu'à **mi-mai**.

- la personne en formation qui souhaite poursuivre la formation professionnelle initiale sur 3 ans doit avoir obtenu **au moins 8 points**.
- la personne en formation qui souhaite suivre des cours facultatifs doit avoir obtenu **au moins 15 points**.

## 2. Evaluation par l'école

Branches	Forme		Note de position	Note de branche
Langue nationale locale	Notes scolaires 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> semestre	(5.0 + 4.5)	4.8	4.8
Économie	Notes scolaires 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> semestre	(4.0 + 4.5)	4.3	4.3
Société	Notes scolaires 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> semestre	(4.5 + 5.0)	4.8	4.8
Langue étrangère	Notes scolaires 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> semestre	(4.0 + 4.5)	4.3	4.3
Connaissances du commerce de détail	Notes scolaires 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> semestre	(4.5 + 5.0)	4.8	4.8
<b>Moyenne</b>			23.0 : 5	<b>4.6</b>

- La personne en formation qui désire poursuivre sa formation initiale sur 3 ans doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 4.0.
- La personne en formation qui souhaite suivre des cours facultatifs doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 4.8.
- Les personnes en formation qui ont décidé de suivre des cours facultatifs sont tenues de fréquenter l'enseignement correspondant pendant une année au moins.

**Recommandations aux parties contractantes:**

**Sur la base des bilans précités, l'école professionnelle établit une appréciation globale et émet l'une des recommandations suivantes:**

- Poursuite de la formation professionnelle initiale, avec autorisation de suivre des cours facultatifs ;
- Poursuite de la formation professionnelle initiale ;
- Poursuite de la formation professionnelle initiale, avec fréquentation de cours d'appui ;
- Poursuite de la formation professionnelle initiale et prolongement de sa durée ;
- Résiliation du contrat d'apprentissage et conclusion d'un contrat d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale de deux ans d'assistante/assistant du commerce de détail ;
- Résiliation du contrat d'apprentissage.

Evaluation des compétences de l'apprenti/l'apprentie après 8-10 semaines (détectio précoce des jeunes en difficultés de formation) et ensuite à la fin de la 1<sup>ère</sup> et de la 2<sup>ème</sup> année d'apprentissage.